

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juin 2016

---

AVENIR SYSTÈME DE SOINS - (N° 3710)

Tombé

## AMENDEMENT

N° AS18

présenté par  
M. Door, rapporteur

-----

### ARTICLE 9

À l'alinéa 4, après le mot :

« enseignements »

insérer les mots :

« médicaux et ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

Cet amendement vise à préciser que la recherche et les enseignements dispensés dans les centres ambulatoires universitaires portent à la fois sur les soins ambulatoires médicaux et paramédicaux.